



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice...33  
Présents .....28  
Représentés .....5  
Absent .....0

Séance n° 1

**DELIBERATION N° 2017DEL-FIN-03**

Le 02 mars 2017 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 24 février 2017.

**Sont présents :**

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Régina, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, J. Ramiasa, H. Issahnane, A. Afantchawo, S. Nasser, V. Phalippou, K. Salim-Ouzit, F. Sans, C. Barbarian, P. Viceriat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, A. Dapra, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

C. Hervy représenté par N. Lamraoui Boudon  
J.P. Homasson représenté par R. Boivin  
B. Lorand Pierre représentée par C. Régina  
M. Desmet représentée par A. Deluchat  
G. Suazo représenté par C. Barbarian

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Sophie Nasser est désignée pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

**RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 POUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et notamment ses articles 106 et 107 ;

Considérant l'obligation pour les villes de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif un « Rapport d'Orientation Budgétaire » (ROB) ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel, de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme la maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1er : Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2017.

Article 2 : Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le 10.03.2017  
et sa publication le 10.03.2017



Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Viel-de-Rhône

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Fax : 01 49 78 01 36

Ref :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2017**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2017 pour le budget primitif de la commune.**

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L2312-1 modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) – article 107, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

La construction du budget primitif est un travail collégial et participatif, qui associe les élus, les personnels communaux, mais aussi les associations locales, les comités de quartier, et tous les concitoyens à travers leur participation active à diverses rencontres et réunions publiques. Le budget s'élabore donc dans le cadre d'un processus qui se veut itératif alimenté par les débats. Il traduit la mise en œuvre concrète du programme municipal, tout en intégrant les très fortes et nombreuses contraintes financières exogènes, notamment fixées par la loi.

La loi de finances pour 2017 (LFI2017) poursuit la réduction de la baisse des dotations aux collectivités et prévoit l'abandon de la réforme de la DGF au profit d'un aménagement de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette année, même si cette LFI207 ne contient que peu de nouveautés significatives, il n'en demeure pas moins qu'un nouvel effort est demandé aux collectivités alors que ces dernières ont déjà nettement contribué au redressement des finances publiques.

Cette dernière loi de finances pour 2017 doit être remise en perspective par rapport aux différentes lois de programmation des finances publiques qui ont rythmé la dernière décennie.

Conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'Etat est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Cette technique s'apparente à celle du DOB d'une assemblée locale, donnant lieu au vote d'une loi.

Les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lois de programmation des finances publiques respectivement pour les années 2009-2012 et 2011-2014 ont été votées par le Parlement le 9 février 2009 et le 28 décembre 2010. Depuis, une 3<sup>ème</sup> et une 4<sup>ème</sup> loi ont vu le jour ; la première couvrant les années 2012-2017 a été adoptée en décembre 2012, elle prévoyait un retour à un déficit structurel inférieur à 0,5% du PIB 2015. Pour les collectivités, cela s'est traduit par une réduction des concours financiers de 750M€ en 2014 et de 750M€ supplémentaires en 2015, soit au total 3% de l'enveloppe normée.

Le pacte de compétitivité adopté en novembre 2012 a ajouté 1,5Md€ et le pacte de responsabilité adopté lui en janvier 2014 a majoré le tout de 9,5Md€ soit un total de 12,5Md€ entre 2014 et 2017. La dernière loi de programmation – LPFP – (la 4<sup>ème</sup>) prévoit un retour à un déficit structurel inférieur à 0,5% du PIB en 2019 et annonce l'instauration d'un objectif national d'évolution de la dépense locale (ODEDEL). Pour 2017, l'ODEDEL serait de +2% dont +1,7% pour les dépenses de fonctionnement et +3% pour l'investissement.

La dette de l'Etat augmente chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 70Md€ ; néanmoins, le poste du service de la dette reste contenu depuis 2011 (autour de 41,8Md€ attendu pour 2017), grâce à la décruce continue des taux d'intérêt observés depuis la crise des dettes souveraines. Ce phénomène est la conséquence de la perception par les acteurs de marchés du caractère de valeur refuge de la dette française à 10 ans ; la France se classait en 8<sup>ème</sup> position des 19 pays de la zone euro pour ce qui est du niveau des taux par ordre croissant en octobre 2016.

La BCE participe aussi au maintien des taux bas par son action puisqu'elle acquiert entre 60 et 70Md€ d'obligations publiques par mois. A noter que l'Etat français paye donc des frais financiers à la BCE qui à son tour via la Banque de France lui redistribue des dividendes en retour. Il s'agit alors d'un jeu à somme nulle.

Le solde budgétaire de l'Etat est attendu autour de 69,3Md€ pour 2017 contre 72,3Md€ en 2016 et 70,5Md€ en 2015.

A partir d'un total brut de recettes de +401,1Md€ desquelles sont déduits -108,8Md€ au titre des remboursements et dégrèvements (dont -11,2Md€ de dégrèvements d'impôts aux collectivités locales) et d'un total brut de dépenses de -318,5Md€, le PLF2017 fait état de recettes nettes de +306,8Md€ et de dépenses nettes de -318,5Md€ ; une fois les prélèvements opérés sur les recettes pour les collectivités locales (-44,3Md€) et pour l'Union européenne (-18,7Md€), le solde ressort à -74,7Md€ abondé ensuite par les budgets annexes et comptes spéciaux pour +5,4Md€ pour s'afficher au final à -69,3Md€.

En conséquence, le poids des collectivités locales dans le budget de l'Etat est de 63,1Md€ (soit les dégrèvements de 11,2Md€, les prélèvements pour 44,3Md€ auxquels il convient d'ajouter les dotations budgétaires à hauteur de 7,6Md€).

Il ressort de tout cela que l'effort direct des collectivités représentent 15,17% des recettes brutes de l'Etat contre près de 20% il y a 5 ans.

Selon l'avis n°HCFP-2016-3 relatif au projet de loi de finances pour l'année 2017, le Haut Conseil des finances publiques considère la prévision de croissance du gouvernement de 1,5% optimiste compte-tenu des facteurs baissiers qui lui font dire que ce scénario tend à s'écarter du principe de prudence. Au final, il estime improbables les réductions des déficits prévus par le PLF2017 et considère comme incertain le retour en 2017 du déficit nominal (structurel + conjoncturel) sous le seuil de 3 points de PIB.

A propos de la DGF dont le financement s'opère à partir du prélèvement sur recettes, et des autres dotations budgétaires, l'histoire récente a montré combien les dotations au sens large ont connu des évolutions contrastées puisque jusqu'à 2007, le contrat de croissance et de solidarité passé avec l'Etat englobait l'ensemble de ces dotations au travers d'une enveloppe normée qui progressait comme l'inflation majoré de 33% de la croissance du PIB. La DGF alors intégrée à cette enveloppe progressait de l'inflation majoré de 50% de la croissance du PIB obligeant du coup les autres dotations à régresser (on les a d'ailleurs appelées variables d'ajustement).

De 2008 à 2010, le contrat de stabilité est venu se substituer au contrat précédent, l'enveloppe normée ne progressant plus que de l'inflation remplacée à son tour par le contrat de stabilité renforcé en 2009, l'enveloppe normée et la DGF incluse progressant l'une et l'autre de l'inflation. Le FCTVA alors en croissance intègre l'enveloppe normée, accentuant du même coup la baisse des variables d'ajustement. 2011-2013 : l'enveloppe évolue entre -0,3% et 0% et la DGF évolue de son côté de 0 à 0,5%, poursuivant l'extinction progressive des variables d'ajustement. Enfin, la période 2014-2016 voit la baisse des concours de l'Etat (successivement 1,5Md€ puis 3,67Md€ et 3,67Md€), entraînant une baisse de l'enveloppe normée de 3% en 2014 puis la disparition pure et simple de cette notion à partir de 2015. Si l'on dresse un bilan de l'évolution des dotations, on constate que les dépenses de l'Etat ont baissé de 7,7Md€ entre 2013 et 2017 passant de 395,2Md€ à 387,5Md€ ; or les collectivités ont procuré, via la baisse de leurs dotations, plus que la totalité de ce gain (9,6Md€) passant de 72,7Md€ à 63,1Md€, le reste des dépenses de l'Etat ayant augmenté de 1,9Md€ sur la période passant de 322,5Md€ à 324,4Md€.

Le reliquat de la facture évitée en 2017 par les collectivités est susceptible d'être présenté en 2018 ce qui au final pourrait donner le bilan suivant :

Ponction (en m€)	DGF	tranche 2014	tranche 2015	tranche 2016	tranche 2017	tranche 2018	cumulé
Communes		588	1 450	1 450	725	725	4 938
Intercommunalités		252	621	621	311	311	2 115
Départements		476	1 148	1 148	1 148	-	3 920
Régions		184	451	451	451	-	1 537
Baisse de DGF toutes collectivités confondues		1 500	3 670	3 670	2 635	1 036	12 510

Des dispositifs de soutien à l'investissement ont par ailleurs été mis en place, qui correspondent à une 1<sup>ère</sup> enveloppe de 600M€ consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités, notamment pour la transition énergétique, l'accessibilité et le logement, dont 150M€ au sein de cette enveloppe contribuent au financement des pactes métropolitains d'innovation prévus dans le cadre du pacte Etat-métropoles du 6 juillet 2016, à une 2<sup>ème</sup> enveloppe de 600M€ destinée à soutenir les projets des territoires ruraux.

#### La problématique du financement de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'établissement public territorial (EPT) Grand Orly Seine Bièvre :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune ne perçoit plus le produit des taxes locales économiques (ancienne taxe professionnelle). La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est désormais perçue par la MGP, dont elle constitue la principale ressource aux côtés de la dotation d'intercommunalité versée par l'Etat. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est quant à elle perçue par les Etablissements Publics Territoriaux, pour une période transitoire de 5 ans (2016 – 2020), puis sera à compter de 2021 directement versée à la MGP selon les termes de la loi actuelle. L'organisation circulaire des flux financiers entre la MGP, les EPT et les communes prévoit pour l'instant une « neutralité » financière de principe pour les communes, qui reçoivent donc chaque année de la métropole une attribution de compensation calibrée sur le montant du produit fiscal économique que chaque commune avait perçu en 2015. Le budget de la MGP s'élabore donc principalement à partir de la dynamique de la CVAE, dont ne bénéficient plus les communes, composante à laquelle s'ajoute la dotation d'intercommunalité de l'Etat. Si cette « neutralité » est respectée, l'impact financier de la création de la MGP produira des effets négatifs sur le budget communal à moyen et long terme du fait de l'effet ciseau généré entre des recettes figées à une valeur 2015 et des dépenses qui elles continueront de connaître une évolution permanente et régulière. Mais son impact de court terme est limité, et ne se traduira dans le budget 2017 que par la perte de la dynamique de CVAE.

Par contre, la création des EPT, qui captent la dynamique de CFE (mais reversent la valeur 2015 à la MGP) et perdent toute dotation de l'Etat, présente un risque d'impact de plus court terme sur le budget communal. En effet, le seul levier d'action fiscal de l'EPT sur cette période transitoire 2015-2020, le taux de CFE, offre peu de marge de manœuvre dans la mesure où la loi prévoit une harmonisation mécanique de ce taux entre les ex-EPCI et les ex-villes autonomes afin d'aboutir à terme à un taux unique de référence via la méthode du taux moyen pondéré.

Le financement des EPT s'opère en conséquence principalement par le biais du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), flux financier unidirectionnel des villes membres vers le territoire et destiné à financer toutes les dépenses des compétences transférées et des fonctions support non couvertes par des recettes propres à la compétence. L'exercice 2016 a permis d'observer par exemple que la prise en charge par le territoire des dépenses de toutes natures de la compétence déchets pouvait nécessiter le versement d'un FCCT si la recette de TEOM perçue par la ville ne permettait pas de couvrir le coût de la compétence, et ceci en vertu du principe de neutralité budgétaire. Demain, si le territoire doit pour investir, souscrire un emprunt pour le compte d'une compétence et d'une ville membre, la couverture de l'annuité de la dette correspondante se fera par le biais d'un nouvel « appel de fonds » via le FCCT.

L'exercice 2016 intégrait ainsi le transfert des compétences « gestion des déchets ménagers et assimilés », « plan local d'urbanisme », « eau et assainissement » et « politique de la ville ». Chevilly-Larue n'étant pas concernée par cette dernière. Des conventions de gestion d'une durée d'un an conclues entre l'EPT et la ville, ont par ailleurs permis d'assurer la continuité du service public et de faciliter la transition liée à la création de l'EPT.

En application de la loi NOTRe au regard de l'année 2017, la détermination de l'intérêt territorial (et/ou métropolitain) d'autres compétences, couplée à leur appréciation par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), emporteront le montant des transferts financiers correspondant à leur gestion par l'EPT pour la commune, via le FCCT. Il s'agira ainsi de définir avant le 31 décembre 2017 si des équipements culturels, équipements sportifs, certaines politiques publiques d'action sociale, des voiries, des mesures ou équipements de développement économique, des projets d'aménagement présentent entièrement ou partiellement un caractère d'intérêt territorial. Les transferts desdits domaines seront effectifs au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, la création de l'établissement public territorial génère des dépenses de structure transversales financées pour une grande partie par un FCCT « socle ».

Enfin, le poids de la dette héritée des ex-EPCI oblige le territoire à couvrir l'annuité correspondante par son épargne brute et ses autres recettes propres pour être en mesure de vérifier le principe de l'équilibre réel. Tout recours supplémentaire à de l'emprunt doit donc être examiné avec le plus grand soin.

## 1°) APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE :

### **Zone euro**

Profitant de la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole, l'année 2016 a démarré avec une croissance légèrement positive (+0,5% au 1<sup>er</sup> trimestre suivi de +0,3% au 2<sup>e</sup> trimestre) pour retrouver un rythme décroissant au 3<sup>e</sup> trimestre, comme en 2015. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, trois pays de la zone euro ont affichée une croissance négative (Irlande à -2,1%, Luxembourg à -1,0% et Grèce à -0,2%) tandis qu'au 2<sup>e</sup> trimestre, seule la France se retrouve en territoire négatif (-0,1%). Néanmoins, malgré le ralentissement du 2<sup>e</sup> trimestre en zone euro, la croissance demeure positive en Espagne (+0,8% au 2<sup>e</sup> trimestre). L'Italie, quant à elle, fait face à une croissance nulle au 2<sup>e</sup> trimestre. La France a connu un retour de croissance, quoique faible, au 3<sup>e</sup> trimestre (+0,2%).

En 2017, la zone euro va connaître quatre principaux facteurs : 1/un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, 2/une politique monétaire facilitant l'accès au crédit et 3/des politiques budgétaires peu favorables à la relance, 4/le retour d'une inflation plus forte.

La croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,2% en moyenne en 2017 après 1,6% attendu en 2016. La demande intérieure devrait rester le moteur principal, freinée par le faible pouvoir d'achat des consommateurs.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme nécessite une reprise dynamique de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

Après un début d'année 2016 négatif, l'inflation en Europe est redevenue positive en juin mais est demeurée très faible en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE) en mars 2016..

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole. In fine, l'inflation en zone euro bien que supérieure à son niveau attendu en 2016 (+0,2%) devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,4% en moyenne en 2017 et à +1,7% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

En 2016, le programme d'assouplissement de la BCE a été étendu à l'achat d'obligations de bonne qualité de sociétés non-financières. Ce programme devait se terminer en mars 2017, néanmoins parce que l'inflation est toujours modérée et que les incertitudes sont fortes, la BCE a décidé de prolonger son soutien aux économies de la zone euro en poursuivant son programme de rachats d'actifs pendant 9 mois après le terme prévu de mars 2017. Mais le rythme sera freiné à partir d'avril, ses interventions sur les marchés passeront de 80 à 60 millions d'euros par mois et ceci pour protéger la courbe des taux européens de la remontée des taux américains. La force du dollar et ces dernières annonces de la BCE devraient favoriser le retour de l'inflation..

## France

La France connaît un niveau de croissance très modéré. Après la pause du 2<sup>e</sup> trimestre (-0,1%), la croissance française est revenue au 3<sup>e</sup> trimestre (+0,2%) à un rythme nettement inférieur à celui du 1<sup>er</sup> trimestre (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015, soutenu en partie par la reconstitution de stocks. En moyenne au 3<sup>e</sup> trimestre, la consommation des ménages reste faible mais stable, avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en glissement annuel en octobre 2016). L'investissement des entreprises se contracte (-0,3% au 3T) tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,8% au 3<sup>e</sup> trimestre) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% en glissement annuel et +0,4% au 1<sup>er</sup> trimestre) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation et du faible pouvoir d'achat. Le fort niveau de chômage conditionne par ailleurs la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du 3<sup>e</sup> trimestre (14,5%).

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui monte suite à l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis d'Amérique. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0%), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).

Après s'être légèrement détendues en début d'année, les conditions de crédit se resserrent pour les entreprises alors qu'elles continuent à s'assouplir pour les ménages. Néanmoins les taux d'intérêt demeurent très faibles. Les demandes de crédits de ménages et des entreprises sont en forte hausse depuis fin 2015.

Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble principalement contraint par une confiance insuffisante.

En 2016, l'Etat a bouclé son programme d'émissions de dette de 187 milliards d'euros en empruntant au taux moyen exceptionnellement bas de 0,37%. La part de la dette française détenue par les investisseurs étrangers a chuté à 59,8% au dernier comptage passant pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 7 ans sous le seuil symbolique des 60%. Il ne s'agit pas d'un mouvement de défiance mais plutôt la marque de la part de la BCE qui achète des titres français dans le cadre de la politique monétaire exceptionnelle (12% du stock).

## 2°) PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2017 :

### a/ Dispositions relatives aux dotations :

#### **La confirmation du report de la réforme de la DGF (art.138 - I de la LFI2017) :**

L'Assemblée nationale (AN) a voté l'abrogation de l'article 150 de la LFI 2016 qui définissait le dispositif de réforme de la DGF et prévoyait son application en 2017.

#### **Les modalités d'application de la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat pour 2017 (art. 138 – II – 5°) de la LFI2017) :**

L'AN a voté la poursuite du dispositif quadriennal de contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat, décidant toutefois l'allègement de moitié de l'effort demandé en cette quatrième année aux collectivités locales. La contribution des communes et intercommunalités s'établit à 1,035Md€ en 2017 (versus 2,071Md€ initialement prévu), dont 725M€ pour les communes et 320M€ pour les EPCI, qui se cumulent bien sûr avec les contributions des trois exercices précédents. Sa répartition sera calculée au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (référence aux recettes du compte de gestion 2015) et l'assiette reste limitée aux recettes des seuls budgets principaux sans élargissement aux recettes des budgets annexes pour privilégier la stabilité des règles et la prévisibilité financière. La question de l'évolution de l'assiette de calcul des contributions devra être traitée à partir de 2018 si une nouvelle baisse des dotations est décidée.

L'impact CRFP sur la DGF de Chevilly-Larue est attendu à hauteur de -380K€ en 2017, ce qui porte à 2 147 K€ par an la baisse totale des dotations de l'Etat à notre commune par rapport à l'année de référence 2013.

#### **L'écurement de la dotation forfaitaire des communes destiné à financer les besoins internes de la DGF (hausse de la péréquation, hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, création de communes nouvelles) (art.138 – II – 4°) de la LFI2017 :**

Cet écrement qui s'applique aux communes dont le potentiel fiscal dépasse 75% de la moyenne nationale est actuellement plafonné à 3% de la DGF perçue l'année précédente, c'est-à-dire une fois déduite la CRFP n-1.

Les baisses successives ont eu pour effet de diminuer l'écurement supporté par les communes plafonnées, et ont entraîné un effet de report sur les autres (60% des communes en 2016 soumises à l'écurement étaient plafonnées).

Prévoyant qu'un relèvement à 4% à base équivalente pour la fixation du plafond resterait insuffisant, l'AN a adopté un autre dispositif consistant à plafonner l'écurement à 1% des recettes réelles de fonctionnement des communes (même assiette que celle de la CRFP), mais ne modifie ni le mode de calcul, ni son champ d'application. L'impact s'avère être très significatif sur la ville de Chevilly-Larue (-400K€), qui se cumule au CRFP. Les recettes prises en compte pour le budget 2017 sont les recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif 2015. Un vœu a été adopté en séance du conseil municipal du 15 décembre dernier demandant le maintien des modalités de calcul en vigueur en 2016.

#### **La réforme de la DSU en 2017 (art.138 – II – 6°) – b) de la LFI2017) :**

Si la réforme de la DGF est reportée, celle de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est bien effective sur 2017 ; celle-ci comprend 3 volets, 1/l'obtention de la DSU pour 2/3 des communes au lieu de 3/4 soit 668 communes au lieu de 751 sur la base 2016, 2/modification des critères de l'indice synthétique avec transfert de 15 points du potentiel financier vers le revenu par habitant et par ailleurs exclusion des communes dont le potentiel financier est supérieur à 2,5 fois le potentiel financier moyen, 3/disparition de l'effet de seuil des 4 catégories avec un lissage de la progression suivant un rapport de 8 à 1 entre la commune classée n°1 et la dernière éligible.

Deux particularités méritent d'être pointées : 1/une garantie spécifique avec dégressivité sur 3 ans pour les communes qui perdent la DSU en 2017 (90%-75%-50%) au lieu de 50% sur un an, 2/maintien de la majoration pour les rythmes scolaires pour les anciennes communes en DSU cible (250 pour les plus de 10 000, 30 pour les moins de 10 000).



Sur la base des données 2016, la ville de Chevilly-Larue qui occupait le 692<sup>ème</sup> rang en 2016 progresserait de 119 places dans le classement.

L'AN a adopté un amendement prévoyant le versement mensuel de la DSU dès 2017, à l'instar de la DGF ; elle était jusqu'à présent payée en une seule fois.

**La progression de la DSU et de la DSR en 2017** (art.138 – II – 6°) – b) de la LFI2017) :

En 2017, les montants mis en répartition au titre de la DSU et de la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacun de 180M€, alignant la hausse de la DSR sur celle de la DSU en montant. Cette progression est financée de la même manière que les années précédentes, à savoir pour moitié par la baisse des variables d'ajustement et pour moitié par l'écrêtement de la DGF et la dotation de compensation des EPCI.

A noter que la dotation nationale de péréquation (DNP) est maintenue sans changement, dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF avec un gel de son montant pour la deuxième année consécutive. Le projet de réforme de la DGF prévoyait de supprimer la DNP et de la rebasculer sur la DSU et la DSR.

**Une hausse des crédits de la dotation « politique de la ville »** qui ne bénéficie pas à notre commune (art.141 – II – 5°) de la LFI2017) :

Fixé à 100M€ par an depuis 2014, le montant national des crédits annuels de la dotation politique de la ville (DPV) est porté à 150M€ en 2017 ; l'augmentation de la DPV ne pèse pas sur les autres concours financiers de l'Etat aux collectivités. Les communes de métropole qui figurent parmi les premières d'un classement établi en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges doivent remplir les 3 conditions suivantes (1/être classée l'année 2016 parmi les 250 premières attributaires de la DSU, 2/présenter une proportion de population située en quartiers prioritaires de la politique de la ville supérieure à 19% de la population totale de la commune, 3/être citée dans la liste des quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, le nombre total de communes éligibles au niveau national ne pouvant excéder 180.

**Fonds de soutien au développement des activités périscolaires** (art.128 de la LFI2017) :

Cet article rappelle les conditions d'attribution du fonds institué par l'article 67 de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (élèves bénéficiant des activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques...).

Ce fonds de soutien de 103 000 € impacte positivement le budget 2017 de la commune.

b/ Les autres changements intéressant les collectivités territoriales apportés par la LFI2017 :

**Les nouvelles variables d'ajustement :**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) conçue en loi de finances 2010 est issue du remplacement de la TP par un ensemble (CVAE+IFER+CFE) qui n'était pas suffisant pour assurer la neutralité fiscale, l'Etat ayant dû verser en sus 3,3Md€ de DCRTP aux collectivités toutes catégories. Depuis 2011, les collectivités gagnantes reversent aux collectivités perdantes du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) en sus pour aboutir à un équilibre, c'est notamment le cas de Chevilly-Larue.

Jusqu'à présent, seules les compensations relatives au foncier bâti, au foncier non bâti et à l'ancienne taxe professionnelle figuraient en variables d'ajustement. Les anciennes compensations relatives aux impôts que les départements et les régions ont perdus, et qui ont été transformées en 2011 en dotations pour transfert de compensation d'exonération n'étaient que peu touchées dans la mesure où les variables d'ajustement étaient destinées quasi exclusivement à financer le bloc communal.

Dorénavant, les départements et régions sont mis à contribution pour financer le bloc communal alors que la règle jusqu'ici il était de considérer que la DGF disposait de 3 parts éanches (bloc communal, départements et régions). Cette distorsion entre départements et régions d'un côté, bloc communal de l'autre, s'ajoute à celle relative à la division par deux de la minoration 2017 au titre de la CRFP qui en revanche ne s'applique pas aux départements et aux régions.

Les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle viennent enrichir également les variables d'ajustement (le gouvernement a cherché à 2 reprises PLF2011 puis PLF2015 à recycler en péréquation horizontale (futur FPIC) puis verticale les 423M€ des anciens fonds départementaux de la taxe professionnelle (FDPTP) qu'il confie depuis 2011 aux départements pour partage entre les communes défavorisées.

La DGF a besoin en 2017 d'être abondée pour financer la péréquation verticale (DSU +180M€, DSR + 180M€, DNP +0, péréquation départementale +20M€), soit 380M€ financé pour moitié usuellement par les variables d'ajustement et pour moitié par la DGF elle-même.

D'autres besoins importants se font jour en 2017 relativement 1/au financement des regroupements – impact=+70M€ - (passage de CCA en CA, de CA en CU, 2/à la nécessité de mieux doter les communautés d'agglomération qui ont enregistré en 2016 des baisses généralisées et surtout à l'explosion des compensations de taxes d'habitation relatives à « l'affaire de la demi-part » suite à la suppression de la demi-part accordée aux personnes seules – impact=+542M€ - et 3/divers besoins (rachat des DGF négatives des régions ...) -impact=+16,5M€.

Au final, le financement recherché sur les variables d'ajustement « classiques » - 455M€ - ne permet pas de faire face aux besoins nouveaux listés ci-dessus (819M€), nécessitant de mobiliser de nouvelles variables comme la DCRTP ou le FDPTP des départements et des régions évoqués ci-dessus.

En conséquence, pour ce qui est du périmètre des allocations compensatrices considérées comme variables d'ajustement, les choses sont en quelques sortes simplifiées puisque c'est la quasi-totalité des compensations qui vont subir une minoration, les seules exceptions étant, les compensations d'exonération TH au titre des personnes de conditions modestes, la DCRTP du bloc communal, l'abattement de 30% du foncier bâti dans les QPV, les compensations de l'ex-impôt sur les spectacles et diverses compensations d'exonérations spécifiques à la Corse ou à l'Outre-mer.

#### **Baisses des compensations fiscales, variables d'ajustement (art.33–II–X de la LFI2017) :**

Le taux de minoration pour 2017 était annoncé à -21,5%, il sera vraisemblablement porté à -39,9%, soit plus du double de celui arrêté pour 2016 (-15,24%). C'est à court terme la disparition pure et simple d'allocations compensatrices par lesquelles l'Etat venait compenser des exonérations diverses et variées dont celles relatives à l'ex-taxe professionnelle. Pour Chevilly-Larue, sachant que le montant total d'allocations compensatrices ressort à 290K€ (valeur 2016), c'est une perte de 116K€ à attendre in fine.

#### **Les évolutions relatives au FPIC et au FSRIF (art.143 et 144 de la LFI2017) :**

Créé par la loi de finances 2012, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) a vu son enveloppe progresser régulièrement de 150M€ en 2012, 360M€ en 2013, 570M€ en 2014, 780M€ en 2015 puis 2% des recettes fiscales à compter de 2016 devant conduire l'enveloppe à 1,1Md€ ramenée à 1Md€ par la loi de finances 2016 et à nouveau stabilisée à 1Md€ par la loi de finances 2017.

La LFI2017 dit également qu'« à compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à hauteur de 2% des ressources fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre ».

L'enveloppe du fonds de solidarité de la région IDF (FSRIF) mise en répartition à hauteur de 2012 à 210M€ a progressé passant à 230M€ en 2013, à 250M€ en 2014, à 270M€ en 2015 puis à 290M€ en 2016, la loi de finances 2017 portant l'enveloppe à 310M€, soit une augmentation de +6,9%.

Toutes péréquations confondues (FNGIR inclus), le montant global pour la ville de Chevilly-Larue devrait situer autour de 3,5M€ en 2017.

### **Revalorisation des valeurs locatives (art.99 de la LFI2017) :**

En 2017, l'actualisation forfaitaire des bases est de +0,4% contre +1% en 2016. Il convient de noter que la LFI2017 marque un tournant puisqu'à compter de 2018, le coefficient d'actualisation sera le taux d'inflation constaté (et non l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'à présent) de l'antépénultième année.

Cette règle n'est absolument pas adaptée à un retour significatif de l'inflation en 2017 comme cela semble s'anticiper puisque les dépenses vont être mécaniquement « reflétées ».

Le fait de ramener de +1% à +0,4% la revalorisation des bases pour 2017 génère à taux d'impôt constant pour la ville de Chevilly-Larue au vu des bases projetées, un manque à gagner de 81K€.

### **Exonérations de foncier bâti (art.94 et art.95 de la LFI2017) :**

Il existe dorénavant une possibilité pour les collectivités disposant sur leur périmètre d'au moins 50% de logements sociaux au sens de la loi SRU de s'opposer aux allègements obligatoires de taxes foncières applicables aux logements sociaux pour la part qui les concernent. La délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pour application l'année suivante.

Les exonérations visées concernent plusieurs cas de figure ; les maires relayés par l'ensemble des associations d'élus auraient souhaité la mise en place d'une compensation intégrale par l'Etat au motif que l'investissement dans le logement est productif de recettes de TVA et d'emplois mais cette demande n'a pas été retenue.

Dans les communes disposant de 50% de logements sociaux, les constructions neuves affectées à l'habitation principale issues des opérations de démolition-reconstruction de logements sociaux ne bénéficient plus des mêmes exonérations de taxes foncières.

### **Dotation de soutien à l'investissement local (art.141 de la LFI2017) :**

En 2017, il est créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements constituée de 2 enveloppes, l'une (500M€) destinée aux communes et EPCI et consacrée aux grandes priorités d'investissement définies par l'Etat, l'autre (300M€) pour les communes de moins de 50 000 habitants et leurs EPCI spécifiquement dédiée à la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux.

Peuvent notamment bénéficier d'une subvention au titre de la 1<sup>ère</sup> enveloppe, les « projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, et en vue de la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. »

### **3°) PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES rectificative POUR 2016 :**

#### **a/ Disposition rétroactive visant à couper court aux contentieux TASCOM (art. 40 de la LFIR2016) :**

Avec la mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle, les collectivités perçoivent depuis 2011, des recettes de substitution et notamment la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ; cette recette qui était avant 2011 perçue par l'Etat a été déduite du montant de la compensation salaire (CPS) pour sa valeur 2010. La LFI2010 prévoyait une réduction uniquement en 2011. Or, sur les années 2012, 2013 et 2014, l'Etat a réduit les compensations CPS du produit de TASCOM 2010 à tort.

La ville de Chevilly-Larue a saisi en septembre 2016 le préfet sur cette question comme d'autres collectivités, le manque à gagner pour la ville représentant 60K€ ; l'article 40 valide rétroactivement les montants de dotation de compensation attribués aux communes entre 2012 et 2014 mettant fin au contentieux issu d'une « malfaçon législative ».

#### **b/ Taxe de séjour (art.27 de la LFIR2016) :**

Sont précisées notamment la portée des délibérations et le calendrier de celles-ci, un droit d'opposition communal aux délibérations intercommunales, l'indexation sur l'inflation des grilles tarifaires (base inflation constatée n-2).

#### 4°) SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE :

##### a/ Rétrospective 2015 – 2016 :

Le budget 2015 a été exécuté dans un contexte économique particulièrement remarquable à bien des égards (désinflation tirée par la chute du baril de pétrole et des matières premières, taux d'intérêt historiquement bas, baisse de la parité euro/dollar) et qui a permis de hisser la croissance économique à un niveau supérieur à l'année précédente (+1,1% vs +0,5%). Dans ce contexte, la ville a poursuivi sa participation à la contribution au redressement des finances publiques - CRFP (an III de baisse des dotations de l'Etat) à hauteur de 0,7M€ tout en contribuant massivement à la péréquation horizontale (4M€). Dans la perspective de l'intégration à la Métropole du Grand Paris (MGP), la ville a cherché à maximiser le rendement de son impôt économique de façon à dynamiser des recettes étales (+0,49%) ; ces facteurs combinés à une évolution des dépenses de gestion courante maîtrisée (+1,56%) ont permis de dégager une épargne brute de 4,8M€ qui s'inscrit néanmoins en diminution au regard des exercices passés. La capacité d'investissement s'en est trouvée altérée (5,2M€), le recours à l'emprunt permettant toutefois de boucler le financement dans le cadre d'un encours de dette (31,2M€) toujours sous maîtrise.

L'exercice 2016 qui s'achève est le 1<sup>er</sup> exercice de rattachement à la MGP ce qui sous-entend que la ville n'a plus de levier fiscal en matière d'impôt économique, le produit perçu en 2016 étant très exactement le reflet de l'impôt économique 2015. L'autre facteur pesant sur l'épargne brute est la CRFP pour sa 3<sup>ème</sup> année (-0,7M€) ; ceci étant dit, 2 facteurs ont permis de gonfler pour partie les effets négatifs rappelés ci-dessus. Tout d'abord, 1/l'intégration à la MGP a produit mécaniquement une baisse de la péréquation dans sa composante FPIC pour la ramener globalement à 3 M€ en tirant vers le bas le potentiel financier agrégé du territoire, 2/une réalisation des dépenses de personnel meilleure que prévue. Ces éléments favorables vont permettre à l'épargne brute (hors éléments exceptionnels) de se maintenir autour des 4,8M€ de 2015. Associé à des recettes exceptionnelles (indemnité d'assurance de 1,3M€ pour la reconstruction du centre de loisirs PN) et à un excédent de fonctionnement reporté de 1,4M€, le compte de résultat de la ville aura financé cette année 2016, des dépenses d'équipement pour 6,7M€ tout en couvrant une annuité de la dette identique à 2015 pour 3,2M€.

Cette difficulté à faire progresser l'épargne brute s'apprécie au travers de l'examen des trajectoires respectives des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes de même nature (RRF). La trajectoire des DRF – hors péréquation - devrait s'inscrire sous les 1% et plus vraisemblablement autour des +0,5% à isopérimètre validant ainsi les engagements pris à l'occasion du budget primitif 2016 quand celle des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont étales (hors éléments exceptionnels vu supra). Cet effet de ciseau montre qu'il est indispensable de continuer à dégager dès 2017 de nouvelles économies de gestion pour contrecarrer l'atonie des recettes.

L'intégration de la ville à la MGP s'est traduite sur cet exercice 2016 par l'émergence d'une nouvelle dépense - fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) - à hauteur de 0,08M€, les autres flux de dépenses et de recettes relatifs à l'exercice des compétences transférées depuis le 1<sup>ER</sup> janvier 2016 sous régime de convention de gestion (assainissement et déchets) faisant l'objet d'une parfaite neutralisation, le sur financement du compte déchets à hauteur de 0,1M€ étant conservé par la ville.

Les bases fiscales nettes 2016 (il s'agit ici des seules bases ménages) ont connu des évolutions contrastées puisque si le foncier bâti a bondi de +1,67% aidé à hauteur de +1% par la revalorisation des bases en LFI2016, les bases de taxe d'habitation se sont contractées de -1,54%.

Le rapport des bases étant à l'avantage du foncier bâti (1,75€ de foncier bâti pour 1€ de taxe d'habitation) assorti de taux d'impôt très proches (+2% d'écart) a permis à taux d'impôt constant de faire progresser le produit fiscal associé de +1,6% avant pression fiscale de +2%. A noter que les bases brutes de taxe d'habitation pour 2016 ressortent à 44,7M€, exonérées à hauteur de 3M€ (6,7% des bases brutes) et abattues à hauteur de 9M€ (20,1% des bases brutes) résultat d'une politique d'abattement très favorable à Chevilly-Larue.

L'impôt économique a été reversé par le biais de l'attribution de compensation de la MGP à la ville à hauteur de 20,1M€ ; il s'agit du panier de taxes (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, TAFNB) et de la compensation part salaires (CPS) anciennement DGF auxquels on additionne les contributions fiscalisées de CFE à des syndicats intercommunaux ainsi que les rôles complémentaires et supplémentaires de CFE de l'année 2015. Ce montant a vocation à être reconduit en l'état en 2017. L'endettement enfin se réduit à hauteur de 1,1M€ sur l'exercice passant de 31,2M€ fin 2015 à 30,1M€ fin 2016 (taux moyen pondéré sur la période=3%, durée de vie résiduelle=15 ans et 2 mois, durée de vie moyenne=7 ans et 3 mois).

b/ Prospective 2017 – 2020 :

#### **Les orientations budgétaires envisagées :**

Les projections réalisées sur l'horizon 2017 – 2020 montrent qu'il est opportun de poursuivre et d'accélérer de façon significative les économies de gestion si la ville souhaite disposer durablement d'une capacité d'investissement brute d'au moins 25M€ sur la période avec un phasage de 7,2M€ en 2017 puis un investissement normé à 6M€ de 2018 à 2020.

Si l'effort d'investissement est repoussé à 27M€ sur cette même période avec une déclinaison comme suit, 7,2M€ en 2017, 10,9M€ en 2018, 5,7M€ en 2019 et 3,2M€ en 2020 (profil du projet de PPI), le recours à l'emprunt devra être plus important.

Ceci peut être envisagé au regard de la stratégie de désendettement de la ville (-1,1M€ en 2016) sans avoir contracté de nouvel emprunt sur cet exercice ; le haut niveau de remboursement de capital entamé depuis maintenant quelques exercices (2,4M€ en 2017) est le principal facteur à ce désendettement favorisé par des taux d'intérêts toujours très bas.

La dynamique des recettes dès 2017 n'est plus là compte-tenu d'une fiscalité économique figée à 2015 (20M€) pour 2016 mais qui devrait dès 2017 connaître une érosion estimée à ce jour à 1% de l'ACM (soit 2% de la CPS), d'une DGF doublement impactée à la baisse par la CRFP et l'écrêtement (-0,7M€ en effets cumulés) et d'une péréquation horizontale qui après une baisse notable en 2016 (effet intégration MGP) devrait reprendre le chemin de la hausse (double effet FSRIF et FPIC) autour de 3,5M€.

Le cadrage 2017 arrêté pour le travail d'élaboration de la partie DRF s'inscrit dans une fourchette d'évolution [+0,0% ; +0,5%] de BP à BP pour l'ensemble des dépenses à caractère général, des dépenses de personnel et des autres dépenses de gestion courante.

Déclinées respectivement à hauteur de -2,7% -0,4% et 0% pour les chapitres 011, 012 et 65 sur l'exercice 2017 puis à hauteur de -1%, +1% et 0% pour ces mêmes chapitres sur la fenêtre 2018 – 2020, ces évolutions permettent d'inscrire les DRF de la ville sur une trajectoire voisine de +0,5% toutes dépenses de fonctionnement confondues.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement (RRF), partant d'une hypothèse en matière d'inflation de +1% par an dès 2017 et d'une pression fiscale modérée de +1%/an, la dynamique des RRF devrait rester proche de 0% entre 2016, 2017 et 2018 puis monter autour de +1,2%/+1,4% en 2019 et 2020.

L'excédent de fonctionnement reporté 2016 devrait s'établir autour de 1,4M€.

Compte-tenu de tous ces éléments, plusieurs scénarios sont étudiés :

1/ pour un investissement de 25M€ normé à 6M€ et avec des évolutions au fil de l'eau (011/-1%, 012/+1%, 65/0%) à partir de 2018, le compte de résultat de la ville délivrerait alors une épargne brute entre 3,3 et 3,5M€ sur la période qui, pour financer un volant d'investissement de 7,2M€ en 2017 puis de 6M€ à partir de subventions d'investissement à hauteur de 20% de la dépense d'investissement nécessiterait un recours à l'endettement entre 2,5 et jusqu'à 4,4M€/an portant le stock de dette à 30,5M€ au 31 décembre 2020. Cette projection au fil de l'eau toutes choses égales par ailleurs permet d'atteindre l'équilibre sur chaque exercice jusqu'à 2019 inclus.

2/ pour un investissement de 27M€ (projet de PPI) et des évolutions au fil de l'eau à partir de 2018, le compte de résultat produirait une épargne nette entre 3,3 et 3,5M€ ; ceci étant, le phasage plus erratique et le volume d'investissement supérieur de 2M€ obligerait la ville à rechercher un financement par l'emprunt entre 2,5 et jusqu'à 7,5M€ en 2018 obérant alors de façon significative l'épargne nette en 2020, l'endettement atteindrait alors 33,2M€ au 31 décembre 2020.

3/ 3<sup>ème</sup> et dernière déclinaison qui permet de tenir le financement de 27M€ (projet de PPI), le compte de résultat serait en capacité de produire une épargne nette positive sur l'intégralité de la période mais au prix d'une stabilité (0%) des DRF sur 2018 – 2020 qui pourrait notamment être obtenu de la façon suivante (011 -1,5%/ 012 +0,5%/ 65 -1%).

L'endettement fin 2020 serait ramené à 32,6M€, par rapport au scénario 2/.

Le dénominateur commun à l'ensemble de ces stratégies est une hypothèse de baisse modérée mais continue de l'ACM et un maintien de la péréquation horizontale valeur 2017 sur l'ensemble de la période observée.

#### **Le plan pluri-annuel d'investissement :**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI), les opérations récurrentes liées à l'entretien ou la mise aux normes du patrimoine (bâti ou espace public), au renouvellement du matériel, des véhicules, au développement de l'informatique,... représente 2 082 302 €.

Les projets municipaux se poursuivent :

- La rénovation de la piscine, qui est cette année au stade travaux
- Le changement de l'enveloppe du Gymnase Déricbourg
- La reprise de la toiture des tribunes du Parc des Sports
- La première tranche de requalification de la rue du Berry
- L'étude pour le projet immobilier de PME économie verte sur la RD7
- La fresque sur le mur de la coulée verte
- La fin du chantier de la Maison du conte
- La deuxième phase de déploiement de la vidéo protection de nos équipements municipaux
- Après la réalisation du diagnostic de nos toitures qui présentent un vieillissement pour les bâtiments de notre ville, la réfection des premières toitures.
- La restructuration de l'ancien centre de loisirs Déricbourg

#### **La structure et la gestion de l'encours de dette :**

Le stock de dette au 31 décembre 2017 devrait s'inscrire en baisse à 27,8M€, la génération de cash obtenue sur l'exercice 2016 devant permettre de différer la consolidation de l'emprunt d'équilibre qui sera arrêté sur l'exercice 2017 à hauteur de 3,2M€ [si invest=7,9M€]. Le niveau d'encours attendu de fin d'exercice 2017 traduit également le haut niveau de remboursement en matière de capital (-2,4M€) sur l'exercice, haut niveau déjà pérennisé depuis plusieurs exercices.

En matière de risque, la répartition « Charte Gissler » au 31 décembre 2017 sera la suivante : 47,64% en A1, 8,03% en B1, 8,23% en E1, 9,35% en D2, 5,58% en E2, 2,29% en B3 et 18,88% en E4 ; autrement dit, près de 56% de stratégie fixe ou variable, 25% de stratégie diversifiée capée et/ou flooré et un peu moins de 19% de stratégie plus opportuniste qui a permis notamment de dégager des intérêts négatifs sur 2016.

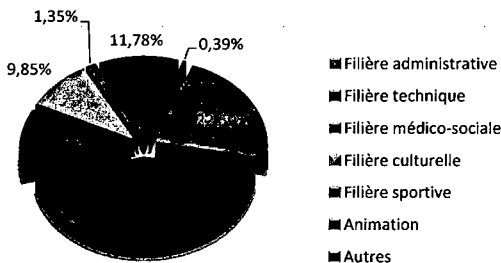
La répartition par prêteur au 31 décembre 2017 sera la suivante : Caisse française de financement local pour 42%, Crédit agricole pour 23%, Société générale pour 19%, Caisse d'épargne IDF pour 8%, la Banque Postale pour 6%, le Crédit foncier pour 2%.

Enfin, l'encours de dette au 31 décembre 2017 sera composé de 19 lignes assorti d'un taux moyen pondéré attendu de 3,03%, pour une durée de vie résiduelle de 14 ans et 4 mois et une durée de vie moyenne de 6 ans et 9 mois. Sur la base d'une épargne brute attendue autour de 4M€, le stock de dette capitalisera près de 7 années.

#### **Structure des effectifs :**

Les effectifs de la ville sont majoritairement composés d'agents de la filière technique. Cette filière représente près de 43% de la structure des effectifs. Elle est suivie par la filière administrative qui représente près de 23% des effectifs. La filière culturelle représente plus de 11% des effectifs, ce qui est une particularité au regard des villes comparables de la Petite couronne et qui s'explique notamment par l'importance du nombre de disciplines enseignées au conservatoire de Musique et à la Maison Rosa Bonheur.

### Répartition par filière



### Dépenses de personnel :

Le chapitre 012 est à 98.4% composé de la masse salariale nécessaire à la rémunération mensuelle des agents, à laquelle il convient d'ajouter deux enveloppes : l'une couvrant les frais liés à l'assurance statutaire permettant à la ville d'être remboursés en cas d'agent titulaire victime d'un accident du travail (255 000€ en 2017), l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail (70 000€) en 2017.

Les dépenses de personnel sont budgétées à hauteur de 23.4M€ soit une dépense inférieure de 100 000 euros par rapport à celle prévue au BP 2016 et en progression de 1.66% par rapport au compte administratif 2016.

En effet, le BP 2016 n'a pas été entièrement « consommé » compte tenu des modifications statutaires qui ont freiné les évolutions de carrière des agents, des vacances de poste et des efforts en matière de maîtrise de la masse salariale par un moindre recours aux remplaçants. Ainsi la « non-dépense » sur 2016 devrait suffire à absorber les hausses de masse salariale prévues en 2017 et détaillées ci-après.

### Durée effective du travail :

La durée du temps de travail est de 35 heures hebdomadaires avec possibilité selon les services et conformément au protocole d'accord signé en 2002 avec les organisations syndicales de réaliser ce temps de travail sur 5 jours ou sur 4.5 jours par semaine. Certains agents et notamment les cadres travaillent sur une base de 36 heures hebdomadaires et bénéficient de 6 jours de Réduction du Temps de Travail.

### Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2017 :

La ville en sa qualité d'employeur doit à la fois maîtriser sa masse salariale au regard des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur elle tout en continuant à préserver le pouvoir d'achat des agents et à améliorer leurs conditions de travail, garanties d'un service public de qualité proposé aux chevillais.

Ainsi cette année, la masse salariale est impactée par des mesures dont la Municipalité n'est pas décisionnaire. Il s'agit de la hausse programmée chaque année des contributions aux régimes de retraite et à l'URSSAF mais également des mesures statutaires.

Le chapitre 012 progresse ainsi cette année sous l'effet de la double hausse de la valeur du point d'indice (qui est la base de la rémunération des agents): 0.6% en juillet 2016 qui a un effet année pleine en 2017 et de 0.6% en février 2017. A cela s'ajoute la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dit « Lebranchu » qui a un impact à la hausse sur la masse salariale par le biais de deux mesures : le transfert point-prime et la revalorisation des grilles indiciaires.

Si la Municipalité se réjouit de ces améliorations apportées au pouvoir d'achat des agents publics après des années de gel du point d'indice, elle ne peut que déplorer que le coût supplémentaire que ces mesures font peser sur le budget communal ne soit pas compensé et se situe au contraire dans une période où les dotations et recettes de la ville sont « confisquées » par l'Etat. Il convient d'avoir à l'esprit que l'impact de ces mesures est estimé en 2017 à 450 000 euros soit une progression de près de 2% de la masse salariale qui sera en partie compensée par des mesures de gestion pour contenir la progression à 1.6% et ne pas impacter de façon trop importante notre capacité d'investissement.

Dans ce cadre, la ville continuera néanmoins à prendre localement des mesures pour améliorer les conditions de travail des agents. Une enquête sur les risques psychosociaux a été lancée fin 2016 auprès de l'ensemble du personnel. Le taux de réponse (32.4%) est très intéressant. Des groupes de travail vont être constitués pour proposer des améliorations sur les items pointés dans l'enquête comme pouvant être améliorés. Ces mesures n'auront pas forcément d'impact budgétaire.

Par ailleurs, l'assistance sociale du personnel verra son temps de travail accru d'une demi-journée afin de pouvoir organiser des séances d'échange collectif sur des problématiques identifiées (ex : la gestion de son budget familial).

Enfin, la Municipalité a mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier un dispositif de prévoyance dit « garantie maintien de salaire » qui permet aux agents de se prémunir financièrement face à la baisse de rémunération liée à une maladie ou un accident de la vie. Le conseil municipal a voté à l'unanimité (et je m'en réjouis) une participation à la cotisation des agents pour un coût estimé en année pleine à 20 000 euros. Compte tenu du contexte budgétaire contraint, cette mesure a fait l'objet d'une négociation avec les représentants du personnel afin de trouver son financement par un léger ajustement du dispositif dit de « pré-retraite » qui reste malgré tout très intéressant pour les agents.

Ainsi, la Municipalité cherche à répondre aux besoins des agents tout en maîtrisant ses dépenses de personnel. C'est dans cet état d'esprit que s'ouvre également en 2017 un travail de refonte du régime indemnitaire suite à l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Les discussions avec les représentants du personnel sont en cours sur le sujet. Cette réforme se fera à budget constant et devra permettre une meilleure prise en compte des fonctions exercées par les agents et de la manière dont les agents les exercent.

Notre ville cherche à maintenir un haut niveau de service public pour les Chevillais, alors que certaines collectivités sont dans l'obligation de réduire drastiquement leurs services et le nombre de leurs agents. Alors qu'il est de bon ton de parler de déficit public au regard du nombre de fonctionnaires, comment ne pas penser que les agents communaux sont ceux qui permettent au plus grand nombre d'utiliser des services de qualité et d'utilité, comme nos actions vers les plus jeunes, les plus anciens, les sportifs, les familles en difficulté, etc... L'analyse de nos politiques publiques et de la masse salariale pourra permettre de continuer à rendre un service public efficace et efficient.

## 5°) LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2017 :

### a/ La politique sociale : face à la crise, une commune solidaire et protectrice

Le travail d'accompagnement des publics en difficulté ne connaît pas de relâche tant l'aggravation de la situation sociale d'un nombre grandissant de nos concitoyens est alarmante.

Il y a toujours plus de chômeurs, plus de demandes d'ouverture de droit au RSA, plus de demandes de domiciliation au CCAS, plus d'accès à Sol Epi, plus de demandes d'aides exceptionnelles. L'ensemble de ces curseurs sont à la hausse.

Il y a une nécessité absolue de poursuivre la solidarité en direction des familles en difficulté. Il est à noter que les familles monoparentales constituent le premier public à accompagner.

En 2016, environ 300 ménages ont bénéficié d'au moins une aide financière (43%, soit 130 familles).



Le travail mené en 2016 sur l'examen de nos dispositifs d'aide extra légale se termine. Il met en exergue la nécessité de poursuivre les efforts engagés en direction des familles et particulièrement des familles mono parentales mais aussi des personnes âgées et des jeunes adultes.

Les démolitions / reconstruction se poursuivent dans les ZAC Anatole France et Sorbiers avec notamment un programme d'accession sociale à la propriété Privilégiant les parcours résidentiels.

Nous poursuivrons en les adaptant au mieux, les aides alimentaires et vestiaires, les aides à l'énergie et le soutien à l'épicerie sociale et solidaire, Sol Epi.

Les tarifs des activités resteront inchangés pour rester accessible au plus grand nombre.

La ville continue d'être activement engagée en direction des personnes victimes de violences conjugales.

L'épicerie sociale et solidaire Sol Epi est devenue un élément indispensable de notre réseau solidaire et notre partenariat sera renforcé.

Nos aînés continuent bien sûr de retenir toute notre attention. Le travail engagé ces dernières années pour leur proposer un service municipal de qualité pour le maintien à domicile, le portage des repas ou le transport à la demande continue sans relâche.

Les animations, sorties et vacances seront proposées comme chaque année.

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, il semble nécessaire d'analyser et de revoir certaines actions qui ont un peu moins d'impact social pour continuer à maintenir à haut niveau les principales mesures citées plus haut. C'est le cas du cadeau de printemps qui pourrait être évalué et le nombre de cars à la sortie des familles.

2017 verra les travaux de la Maison Médicale (ou Maison de Santé) se réaliser pour environ 6 à 8 mois.

L'activité du SAMI et le soutien au SMSH seront poursuivis...

Le travail autour du Comité Consultatif du Handicap se poursuivra en suivant la mise en œuvre des premiers engagements de l'ADAP.

Les études pour la construction de la nouvelle Maison Pour Tous, se poursuivent et devrait aboutir à sa livraison fin 2019.

## **b/ La politique éducative :**

### La politique de l'enfance et de l'enseignement :

A Chevilly-Larue, l'éducation constitue une priorité constante et absolue depuis plusieurs décennies, considérant qu'il ne peut y avoir égalité des chances, épanouissement de la personnalité, construction de soi sans un investissement public éducatif majeur.

Cet engagement et cette politique volontariste de la municipalité en faveur de l'éducation traduits en 2008 dans le Projet Educatif Local se déclinent en une pluralité d'actions pour favoriser l'égalité de tous les enfants et leur proposer un cadre accueillant et confortable propice à leurs apprentissages : distribution de fournitures scolaires en début d'année, dotations en jeux de société, clubs coup de pouce dans toutes les écoles de la commune, classes de découverte pour l'ensemble des CM2, classes de cirque pour les grandes sections de maternelle, travaux d'amélioration des conditions d'accueil des élèves...

Engagée en 2015, la réécriture du PEL se poursuivra encore en 2017 afin d'élargir la réflexion au plus grand nombre et favoriser ainsi l'intelligence collective et la co-construction de ce projet phare de la Municipalité. En effet, si le travail en interne a déjà bien avancé, l'ouverture à l'ensemble des acteurs de l'Education reste complexe à mettre en œuvre. C'est pourquoi, la Municipalité va expérimenter en 2017 d'autres modes de concertation avec un nombre accru de réunions publiques mais en format plus restreint. Par ailleurs, le cycle des conférences thématiques animé par des spécialistes et engagé en décembre 2016 par la tenue de la conférence sur les comportements de violence scolaire se poursuivra en 2017.

En 2015, une étude de prospective scolaire approfondie avait été menée afin d'évaluer l'évolution des effectifs scolaires à l'échelle de toute la commune et d'étudier les impacts des projets de reconstruction des quartiers Anatole France, Meuniers et Sorbiers. Cette étude a permis de déterminer des besoins en matière d'accueil des enfants dans les groupes scolaires de la ville pour les années à venir, avec une priorité marquée pour le groupe scolaire Paul Bert.

Ainsi, en 2016, les travaux d'extension de ce groupe scolaire ont été engagés avec la démolition des préfabriqués situés dans la cour de Paul Bert A, à laquelle succédera la construction d'un bâtiment constitué de 3 salles de classes, d'une salle pour le personnel, de sanitaires et d'un local ménage à l'été 2017. Ces travaux s'accompagnent de la mise en accessibilité du groupe scolaire avec l'aménagement de 2 ascenseurs pour desservir les étages des écoles.

Par ailleurs, après le dramatique incendie qui s'est déroulé dans la nuit du 31 décembre 2014 sur le centre de loisirs Pablo Neruda, les travaux de reconstruction de cet équipement ont pu être menés tout au long de l'année 2016 et financés en totalité grâce à l'accord trouvé avec notre assureur, lequel a très bien couvert ce sinistre et tous les frais y afférent. Ces travaux étant achevés depuis le mois de janvier de cette année, les enfants, comme les animateurs ont pu retrouver, dès les vacances de février 2017, le cadre moderne, spacieux et chaleureux du centre de loisirs Pablo Neruda. La partie non endommagée de l'équipement correspondant au pôle collégiens avait déjà pu être réinvestie par les enfants dans le courant de l'année ; en février c'est l'intégralité de l'équipement dont ils ont pu jouir à nouveau, pour leur plus grand bonheur ainsi que celui des équipes d'encadrement.

Enfin, les actions menées par la Direction de l'Education sont évaluées afin de continuer de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles : clubs coup de pouce, nombre de jours pour les classes d'environnement, le maintien ou non d'un mini-séjours qui rencontre peu de public, et le séjour printemps, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### La politique en direction de la Jeunesse

Chevilly-Larue compte environ 4000 jeunes âgés de 15 à 29 ans qui représentent un cinquième (21%) de sa population totale. C'est une population au visage multiple : des collégiens, des lycéens, de jeunes diplômés du supérieur, des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, des salariés en CDI ou en situation plus précaire (CDD, intérim), des chômeurs, des jeunes seuls ou en couple, vivant chez leurs parents ou déjà indépendants, avec ou sans enfant.

Les pouvoirs publics dont la commune doivent plus que jamais jouer un rôle d'appui et d'accompagnement auprès de ces jeunes, pour les aider à s'ouvrir de nouvelles perspectives, à trouver leur place dans la société.

Tout en ayant conscience qu'elle ne peut pas tout, la Municipalité a fixé des objectifs ambitieux aux acteurs municipaux et partenaires travaillant pour la jeunesse. Des orientations ambitieuses ont été fixées autour de trois axes :

- Lui donner un nouveau souffle pour mieux appréhender ses besoins et élargir les publics touchés par les actions municipales. La volonté est d'ouvrir avec la jeunesse les champs de réflexion, de créer de l'émulation pour faire émerger les projets porteurs de sens, de lien social et de vivre ensemble, de mixité générationnelle, sociale, ethnique.
- Adresser un message de respect et de confiance à ces jeunes qui ne trouvent pas leur place et ne perçoivent pas de perspectives d'avenir.
- Aider le jeune à trouver les clés de compréhension de la société dans laquelle il évolue, lui permettre de développer son esprit critique et l'ouvrir ainsi à son rôle de citoyen.

Tout en restant dans un cadre budgétaire contraint, le budget du service jeunesse a été recomposé autour de ces orientations. Suite à un travail d'évaluation des actions menées, certaines ne trouvant plus leur public comme le séjour hiver lycéen ou la visite au Parlement européen pourront être réorientées vers des actions moins coûteuses mais répondant aux objectifs (participation aux projets de séjours montés par les jeunes et visite des institutions françaises en accord avec les établissements scolaires). Le budget ainsi dégagé pourra par ailleurs être porté vers un projet de séjour de solidarité et vers le développement d'un nouveau dispositif d'animation de rue ayant vocation à aller davantage au contact des jeunes sur leurs lieux de vie.

### La politique de la Petite Enfance

La Municipalité, à travers le service municipal de la petite enfance, réaffirme à nouveau cette année son ambition forte pour un service public de la petite enfance de haute qualité et prenant en compte l'ensemble des besoins des familles chevillaises : tant au niveau des réponses données aux familles qu'au niveau de la formation de l'ensemble des professionnels de la petite enfance du territoire chevillais ou des actions menées au sein des établissements de la ville.

La ville fait partie des quatre communes Val-de-Marnaises dont le taux de couverture des besoins d'accueil des enfants de moins de trois ans se situe au dessus de la moyenne départementale (selon diagnostic effectué en 2016 pour le compte du Conseil Départemental du Val de Marne et dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles). Avec notamment près d'une demande de place en crèche sur deux qui reçoit une réponse positive suite aux commissions d'attribution des places en crèche.

Après la construction du multi-accueil Les Petites Colombes, l'extension de la crèche Gaston Variot, la Municipalité poursuivra le développement de l'offre de places avec le projet d'ouverture de la future crèche collective située dans la ZAC Anatole France qui ouvrira ses portes à l'horizon 2019. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint ce projet est l'affirmation d'une volonté de poursuivre dans la satisfaction des besoins des familles chevillaises.

Des discussions sont en cours avec le Conseil départemental pour transférer la crèche Roosevelt dans cette future crèche avec la possibilité de passer de 40 à 60 berceaux. Les études se poursuivront au cours de l'année.

Outre le développement du nombre de places et face à l'impossibilité de répondre à toutes les demandes, la ville a, depuis 1992, instauré une allocation différentielle compensant le surcoût éventuel entre le coût d'une assistante maternelle indépendante et le coût d'une place en crèche. Ce dispositif a été revu en 2014 afin de le rendre plus efficace. Une communication a également accompagnée ce changement, ce qui a permis d'accroître sensiblement le nombre de bénéficiaires depuis 2015. Dans un cadre budgétaire contraint et tout en préservant le service public local de la petite enfance, la municipalité souhaite engager une réflexion sur les critères d'attribution de cette allocation et envisage notamment de ne l'attribuer qu'aux familles qui emploient une assistante maternelle sur le territoire de la commune.

Le travail de professionnalisation des assistantes maternelles indépendantes, à travers les formations et soirées débat proposées par le relais assistantes maternelles municipal, sera poursuivi et renforcé. La municipalité souhaite, par ces actions, réaffirmer son engagement au-delà des professionnels employés par la ville.

Concernant les agents de ce secteur, en 2016, une seconde journée pédagogique a été mise en place pour leur permettre de se poser en équipe, analyser et améliorer si besoin leurs pratiques dans le souci permanent du bien-être des enfants et de la qualité du service rendu aux familles chevillaises.

Les actions d'éveil culturel et éducatif seront poursuivies dans les structures d'accueil collectives, y compris auprès des assistantes maternelles fréquentant le Relais assistantes maternelles municipal ; avec la Maison du conte et la Médiathèque (projet livre offert à Noël aux enfants des crèches et intervention des professionnels de la Médiathèque), le cinéma avec les séances « ciné-crèche », le conservatoire avec des concerts proposés par des professeurs et le théâtre A. Malraux. Par ces actions, la ville réaffirme que tous les enfants sont capables et garantit son soutien auprès de chacun pour la pleine expression de leurs capacités ainsi que leur réussite future. Les actions liées au développement durable et à l'agenda 21 seront également poursuivies : notamment le projet de potager. Ces actions vont se prolonger par une réflexion sur la mise en place de composteurs dans les crèches et par l'instauration de produits issus de l'agriculture biologique au-delà des préconisations ministérielles (soit 20 %) sous réserve d'une négociation des tarifs pour ne pas trop surenchérir le coût des repas.

En 2017, comme les années passées, les établissements poursuivront l'accueil d'enfants porteur de handicap en les accompagnants avec leurs parents dans des démarches de soin et d'une scolarisation adaptée le cas échéant.

Des actions de soutien à la parentalité développées à travers le nouveau Projet Educatif Local se sont mises en place en 2016 (café des parents notamment), elles seront poursuivies en 2017 notamment par une réflexion pour accorder davantage de place aux parents dans la vie des crèches notamment en valorisant leurs talents. Elles seront complétées par un projet de lieu d'accueil enfants – parents animé par les professionnels du service petite enfance et dans les locaux du relais assistantes maternelles : ce projet sera en réflexion en 2017 pour une ouverture au dernier trimestre de l'année.

Enfin dans le cadre du projet de la municipalité autour de l'e-administration la mise en place d'un portail famille est envisagée. Ces projets sont possibles grâce à des équipes et des professionnels dynamiques et force de proposition, à des partenaires soutenant financièrement (le département du Val de Marne, la CAF du Val de Marne) et un maillage institutionnel et associatif local engagé et volontaire.

### **cl / La politique sportive et culturelle :**

#### **La politique sportive**

L'activité sportive à travers toutes les associations intervenant dans ce secteur est très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale des nombreux équipements mis à disposition par la commune.

L'arrivée depuis 2014 du gymnase du collège Liberté a permis de proposer de nouveaux créneaux et de développer ainsi l'offre sportive. De nouvelles sections de l'Elan ont pu se développer (handball et taekwondo) et de nouvelles associations sportives notamment à destination des jeunes ont pu se créer et disposer immédiatement de créneaux au sein de nos installations (Fight Club, We are Brothers).

Une réflexion commune s'engage avec l'Elan et les autres associations sportives pour formaliser à travers de grandes orientations mutuelles l'ambition sportive de notre commune, avec comme préoccupations majeures l'accès de tous au sport, les évolutions des pratiques sportives et notamment le sport loisir / santé, la question du genre dans le sport ou encore la place du handicap. Les travaux de rénovation de la piscine Pierre de Coubertin ont débuté en novembre 2016 et vont se poursuivre durant l'année 2017. Ces travaux dureront approximativement une année et ont entraîné la fermeture de l'équipement. Ils vont également permettre à la ville de disposer d'une piscine attractive pour les chevillais et adaptée à l'activité des clubs et des enfants. Durant cette période, le personnel de la piscine a été réparti dans les services de la ville, là où il y avait des besoins et les maîtres-nageurs ont été mis à disposition à la piscine de Villejuif en échange des créneaux obtenus pour les scolaires et les clubs sportifs. L'activité a ainsi pu se poursuivre grâce à l'entraide des communes du Territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Dans le même esprit et même si cela n'est pas encore visible, 2016 a vu avancer le projet de réalisation du terrain de rugby et d'un club house, projets dont le syndicat intercommunal du second cycle du second degré est maître d'ouvrage. Le syndicat et la ville de Chevilly-Larue se sont entendus sur les modalités de financement de la salle familiale réalisée pendant ces travaux et rétrocedés à la ville ensuite. En 2017, le projet sera validé par le syndicat et le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé.

Le bardage du gymnase Dericbourg sera également complètement changé au cours de l'année. Les travaux sont prévus de mai à août 2017. Il est prévu également la mise en accessibilité du gymnase par la réfection des toilettes. Pour cela, seront réalisés en amont des travaux de désamiantage en avril. Des travaux de maintenance sont également prévus dans les différents équipements sportifs de la ville.

Les sportifs chevillais seront par ailleurs conviés comme chaque année, aux manifestations traditionnelles autour du sport : les boucles Chevillaises, la soirée des sportifs, les journées sportives scolaires, le forum des sports,.....

En 2016, la soirée des sportifs a été évaluée et modifiée afin d'être plus attractive et est devenue la « fête du sport ». Les choix réalisés ont eu une répercussion à la hausse sur le budget de cette manifestation. Pour 2017, cette hausse a été intégrée sur le budget des sports et une évaluation fine des coûts a permis de rester dans le cadrage. Sur 2017, le même travail est engagé sur les Boucles Chevillaises. Le renforcement de partenariat entre l'ELAN, le SMJ et le service des sports a permis de mettre en place un stage multisport pendant les vacances scolaires de février et de juillet 2016. Cette initiative se poursuivra en 2017. L'ELAN met à disposition 2 de ses éducateurs, le SMJ 1 animateur et le service des sports son éducateur sportif afin de dispenser et d'encadrer ses stages.

### La politique culturelle

En dépit de l'austérité imposée aux collectivités territoriales, la politique municipale en faveur de la culture, en 2017, restera toujours aussi ambitieuse, notamment dans son rôle majeur d'éducation des jeunes citoyens.

Les services culturels municipaux ont néanmoins participé à l'effort d'évaluation et d'optimisation de leurs budgets, sans dégrader l'offre de service au profit de chevillais toujours plus nombreux.

Ainsi le budget de la Médiathèque reflètera le maintien d'une politique forte de lecture publique pour lutter contre les inégalités sociales ; le développement de l'offre numérique pour lutter contre la fracture numérique et répondre à une demande des jeunes publics (l'espace multimédia, le club tablette, les ateliers de création numériques, le portail Eurêka etc...) enfin l'aide aux révisions des examens sera renouvelée pour permettre de proposer des ressources humaines et pédagogiques significatives, un lieu dédié à la réussite scolaire. Le projet du Club Manga, qui a été initié par les jeunes et de nature participative, prendra davantage d'ampleur avec l'enrichissement des collections et l'organisation d'ateliers.

La Médiathèque fêtera cette année, ses 10 ans, et à cette occasion il sera proposé aux Chevillais des journées festives, des animations innovantes intergénérationnelles et participatives. Le fond de renouvellement des livres sera évalué afin d'être optimisé budgétairement.

Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et aux arts, grâce aux actions de la Maison des arts plastiques, en valorisant les travaux des élèves, renouvelés, notamment avec les ateliers multimédias et les arts numériques ; dans le prolongement, les expositions de la maison des arts plastiques auront pour priorité la jeunesse, notamment le projet didactique « Oujevipo », en partenariat avec la médiathèque. L'exposition prendra la forme d'une salle d'arcades faite de 10 bornes hors normes monumentales et graphiques, constituant un support didactique pour partager d'autres façons de concevoir, matérialiser ou découvrir des jeux vidéo.

Enfin, l'année 2017 verra l'aboutissement du projet de mise en valeur de la Collection de la ville, dont les œuvres seront accrochées dans les lieux publics.

Les actions artistiques du Conservatoire de musique et de danse, seront marquées la dynamisation et les actions en direction de la jeunesse.

Le développement des musiques actuelles et de nouveaux répertoires, l'utilisation du numérique dans les apprentissages, se concrétisera par le projet « Orkestronika ». Les projets, toujours plus participatifs, s'ouvriront sur des thèmes et soirées concerts populaires pour sensibiliser les publics les plus éloignés des pratiques artistiques. De plus, les initiatives hors les murs vont se multiplier pour une ouverture à de nouveaux publics dans de nouveaux lieux : à la MPT, SMJ, dans le cadre des TAP, les Collèges et Lycée.

Le théâtre André Malraux, proposera un projet culturel et artistique renouvelé, Il maintiendra le cap d'une mission de diffusion des arts du spectacle, tournée vers les familles et les jeunes publics, dans un esprit de convivialité ; mais aussi de découverte du monde du spectacle, grâce aux actions en partenariat avec les scolaires et les jeunes, et la présence d'artistes en résidence. Le théâtre mènera des actions culturelles partenariales avec les services municipaux de la ville, avec un axe fort tourné vers les jeunes. L'année 2017 sera marquée par la finalisation de la rénovation de la Maison du Conte, projet partenarial cofinancé par le Conseil départemental, le Conseil régional et l'Etat et bien sûr la commune. A noter que les recherches de Mécénat ont porté leurs fruits puisqu'elles ont abouti à l'obtention d'un fonds complémentaire de 300 000€. Le soutien financier de ces partenaires à ce projet de réaménagement consacre une volonté commune de pérenniser le rôle de la Maison du Conte dans le domaine des arts du conte et de la parole, en direction des jeunes artistes, des médiateurs et des publics locaux. Le projet artistique de la Maison du Conte, porté par une direction toute récente, sera ainsi renouvelé et mis en œuvre hors-les-murs pendant toute la période du chantier. Cette nouvelle période hors les murs confirmera l'opportunité d'ouvrir davantage encore l'activité de la Maison du Conte sur l'extérieur et de renforcer ainsi son ancrage local.

#### **d/ Une dynamique économique qui se confirme**

Les projets d'extension et modernisation de sites existants (L'Oréal, Zone d'activité Henri Dunant) ont vu le jour en 2016, les projets de construction de bureaux notamment sur le secteur du « Triangle des Meuniers » avancent à bon rythme, et les nombreuses demandes de locaux reçues attestent d'une vitalité économique du secteur qui ne se dément pas.

Les études préparatoires, ainsi que les premiers chantiers préparatoires du prolongement à venir de la ligne de métro n°14, montrent que l'objectif de l'ouverture des deux gares concernant le territoire chevillais et la mise en service en 2014, devrait être tenu. .

Le projet de Cité de la Gastronomie Paris Rungis a également connu d'importantes avancées, avec entre autre la création du Syndicat d'étude de la Cité de Gastronomie Paris-Rungis. L'année 2017 permettra au Syndicat de travailler, notamment, à la promotion du projet de Cité de Gastronomie et à la recherche de mécènes pour son financement.

2016 a également été l'année de l'achat, puis des travaux au sein des locaux commerciaux du Cœur de Ville (Place Nelson Mandela), ainsi que celle du départ de la CPAM du cœur-de-ville, offrant une opportunité de déployer du commerce de proximité sur l'axe stratégique du cœur de ville. Avec la requalification de la route départementale 160 à venir, dont les études techniques ont débuté en 2016, c'est le projet d'ensemble pour la redynamisation du cœur de ville qui a connu une importante accélération. Ainsi, l'année 2017 sera celle de l'ouverture de nouveaux commerces en cœur de ville, de l'ouverture de la place commerçante sur le quartier des Sorbiers, avec la démolition de la « barre de Provence », avec les premiers travaux d'amélioration de l'espace public, la définition de nouvelles conditions d'exploitation du marché forain.

En lien avec l'établissement public territorial, les actions d'accompagnement des dynamiques économiques (réseaux d'entreprises, etc.) va continuer à se développer.

L'action municipale en matière d'action économique et commerciale sera ainsi non seulement marquée par une volonté de prospection, d'accueil d'entreprises et de commerces, mais également par la mise en réseau de ceux-ci afin que le développement économique participe de la dynamique commerciale renouvelée de la commune, et vice-versa.

#### **e/ Les Chevillais, au cœur des projets de la municipalité**

Les associations locales sont des acteurs essentiels de l'animation locale et de la solidarité entre Chevillais dans tous les domaines de la vie quotidienne. Afin de ne pas entraver la dynamique impulsée par les associations locales, la municipalité fait le choix, malgré les contraintes budgétaires, de ne pas réduire l'enveloppe des subventions aux associations.

Elle entend également poursuivre son soutien aux associations locales et aux comités de quartier au travers notamment des services mis à leur disposition. Le tissu associatif chevillais très dense, ainsi que les comités de quartiers, irriguent ainsi la vie de la cité en mobilisant des centaines de bénévoles.

La municipalité soutiendra le dynamisme de la vie locale et favorisera la rencontre entre les chevillais en proposant des manifestations et/ou initiatives propices au bien vivre ensemble dans la commune. Dans le cadre des évaluations des politiques publiques et des contraintes budgétaires, il y a lieu d'évaluer les coûts de certaines initiatives festives, comme les brocantes avec l'éventuelle réduction à 1 brocante, le marché campagnard et gastronomique et le marché de Noël, la fête communale, etc...

### **f/ l'information et la communication municipales**

L'information et la communication municipales garantissent l'égal accès des Chevillais au service public local par une information précise sur les modalités et conditions d'accès. La communication municipale sera également vectrice de démocratie locale en portant à la connaissance du plus grand nombre, les informations relatives à l'actualité locale et aux projets du territoire afin de permettre à chaque habitant d'en connaître les enjeux et de se les approprier. Les outils de communication numérique tels que le portail Internet de la ville participeront à la modernisation du service public local, faciliteront la mise à disposition de l'information et seront propice à l'inter action avec les administrés. Le dialogue et la concertation resteront au cœur de l'action municipale et se traduiront, autant que de besoin, par des temps de rencontre et d'échanges avec les habitants sur des projets ou actualités structurantes pour la vie locale tels que le suivi des projets d'aménagement, le déploiement du haut débit.

### **g/ Une ville qui poursuit son aménagement et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants**

La ZAC Anatole France se poursuit, et de nombreux permis de construire ont ainsi pu être travaillés et instruits. L'année 2017 verra le démarrage de nombreux chantiers de construction, tant dans le secteur Anatole France (qui verra également la démolition de la « Barre A ») que dans le secteur dit « des Meuniers (avec le démarrage des travaux du prolongement de la route de Chevilly jusqu'à la RD7, et les premiers chantiers de construction). En 2016, les premiers logements de la ZAC Anatole France ont été livrés permettant le relogement des 58 premiers foyers de la cité Anatole France. En 2017, 6 lots de l'eco-quartier des portes d'Orly vont démarrer, avec le lancement des travaux d'une crèche, de logements, la construction du nouveau foyer ADEF...

Le quartier Sorbiers – Saussaie continue également sa mue. Après la reprise de la rue du Nivernais, c'est la nouvelle voie « rue de Normandie » qui est en passe d'être livrée, tout comme 3 lots de logements. Les études préparatoires à la construction de la nouvelle Maison pour Tous, au pied d'un futur lot de la ZAC, ont connu une accélération, et un permis de construire sera ainsi élaboré en 2017. La rue du Berry sera elle aussi transformée.

### **h / La prévention, la tranquillité publique et la sécurité**

La ville a signé conjointement avec Monsieur le Sous-Préfet et Madame la Procureure de la République le 20 juin 2016 le contrat valant stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2016-2019. Ce contrat comporte 27 actions déclinées en trois programmes issus du plan national de prévention de la délinquance :

#### **Un programme de prévention de la délinquance des jeunes**

Parmi les actions évoquées dans ce schéma il est à signaler la mise en place du dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus. Depuis septembre 2015, une vingtaine de jeunes ont été positionnés par les établissements scolaires en accord avec les familles pour une prise en charge par le Service Municipal de la Jeunesse et ses partenaires. Les résultats sont encourageants.

A noter également le développement déjà évoqué des actions autour de l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale, les actions autour du décrochage scolaire comme la poursuite de la quinzaine de révision qui deviendra peut-être une action permanente au cours de l'année. Les actions favorisant l'insertion des jeunes seront également poursuivies telles que les chantiers jeunes tout comme l'accompagnement des jeunes dans la création et le développement de leurs associations. Plusieurs exemples sont déjà une réussite (cf. Vœux du Maire).

2017 sera également l'année de la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle instance : le conseil du droit et des devoirs des familles qui permettra à Madame la Maire de pouvoir dialoguer avec les familles dans un cadre officiel autour des problématiques qu'elles rencontrent et de trouver ensemble et avec les partenaires des solutions adaptées et coordonnées. Cette instance installée par le conseil municipal sera soutenue par une commission de suivi des situations individuelles regroupant l'ensemble des acteurs du territoire. Enfin dans ce programme figure également le projet d'animation de rue déjà mentionné dans la partie consacrée à la politique éducative.

La prévention des violences faite aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :  
La permanence juridique du CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) mise en place en 2015 s'est poursuivie en 2016. Un élargissement du périmètre d'intervention de la juriste a été effectué en 2016 puisque désormais la permanence est ouverte à toute question liée au droit de la famille, au droit du travail et droit civil lié à la protection des femmes.

Le volet formation du plan d'action a également été développé lors de la journée du 25 novembre (journée dédiée à la lutte au niveau international contre les violences faites aux femmes) : une matinée de formation animée par la juriste du CIDFF a été proposée à l'ensemble des partenaires communaux, institutionnels et associatifs du territoire. Elle a reçu un fort taux de participation : près de 60 personnes correspondant à 6 services municipaux (SMJ, Education, action sociale, relation publique, petite enfance et entretien des locaux) et 3 partenaires locaux (AUVM, Club espoir et MPT). Cette initiative a été une réussite et sera poursuivie en 2017.

Par ailleurs, lors de cette journée, la municipalité a souhaité orienter son action de sensibilisation auprès des jeunes à travers une soirée de théâtre forum au service municipal de la jeunesse sur le thème des relations filles – garçons. Cette action s'est ensuite poursuivie au sein des établissements scolaires. La permanence d'écoute psychologique des femmes victimes de violence sera également maintenue et un travail de sécurisation du parcours des femmes victimes sera à poursuivre en 2017.

#### La tranquillité publique

S'inscrivant dans une volonté de renforcer les relations de proximité avec les administrés, des ateliers citoyens, en présence du responsable du poste de police de Chevilly-Larue, ont été mis en place dans les quartiers. Ils sont très appréciés et seront poursuivis en 2017.

Ces rencontres permettent de rechercher avec les habitants des solutions pragmatiques aux problématiques du quotidien. Les retours sont très positifs. Certaines problématiques ont été solutionnées (Croix du Sud ou dans le quartier des Sorbiers), d'autres sont en cours. Par ailleurs, la prévention est donc un axe prioritaire de la politique municipale en matière de Tranquillité Publique : le travail de proximité s'accroîtra donc encore.

Les missions confiées aux 10 ASVP (pédestres et équestres) seront poursuivies : la verbalisation, nécessaire mais aussi leur rôle de médiation et d'échanges avec la population ainsi que le travail très apprécié de sécurisation des entrées et sorties d'écoles. Dans ce cadre, les ASVP sont au cours de l'année déchargés de leur mission de sécurisation des points écoles confiée dorénavant à des agents dédiés. Cela permet aux ASVP qui restent sur les lieux d'échanger avec la population et de réguler avec davantage d'efficacité les problématiques de stationnement lors de ces moments sensibles.



Par ailleurs, depuis 2016, les agents sont équipés de radios-embarquées et d'un dispositif de PV électronique améliorant ainsi leurs conditions de travail. La verbalisation nécessaire et intelligente est ainsi devenue plus efficace. Il s'agit également de rappeler la prise en charge par la commune, depuis avril 2013, des opérations d'enlèvement de véhicules (après accord de l'Officier de Police Judiciaire) ce qui a permis une plus grande efficacité. Par ailleurs, l'opération Tranquillité Vacances, menée chaque été par les ASVP, est très appréciée des habitants. Enfin, la commune poursuit sa campagne de protection de ses bâtiments. Depuis 2013, 7 sites ont été équipés de caméras de vidéo-protection. En 2016 des améliorations ont été apportées sur ces sites avec l'ajout de 9 caméras supplémentaires portant le parc actuel à 35 caméras, le repositionnement de certaines d'entre elles, l'extension de la durée d'enregistrement à 15 jours, la mise en place d'onduleurs pour améliorer la fiabilité du dispositif ; ainsi que la mise en place d'alarme avec remontées d'informations par email pour permettre une meilleure supervision du dispositif. Dans le courant 2017, 6 nouveaux sites municipaux seront équipés : l'annexe Elisée Reclus, le Centre de Loisirs, le Multi accueil Les Petites Colombes, le Gymnase Pasteur, la piscine dans le cadre des travaux, le parking Cœur de Ville.

## II / l'agenda 21

### **Cap sur le nouvel « Agenda 21 »**

Notre municipalité a un engagement fort avec le développement durable, depuis l'écriture de l'Agenda 21, en 2010. Notre volonté est de poursuivre, en s'appuyant sur l'analyse du chemin parcouru en 5 ans, conforter nos succès et travailler sur nos faiblesses. Chaque chevillais est appelé à participer à l'écriture de la nouvelle version encore plus ambitieuse, d'abord pour répondre au défi climatique et aller plus loin sur les enjeux de la nature en ville et la biodiversité...notre objectif : lancer avec les Chevillais de nouvelles actions autour de grands axes que sont l'économie des ressources, les mobilités nouvelles, la nature et le cadre de vie en ville, l'économie sociale et solidaire, l'économie verte, l'économie circulaire, ainsi que le vivre ensemble... L'année 2017 sera également l'aboutissement du projet de mur de la coulée verte, avec l'organisation d'ateliers participatifs avec les jeunes pour la réalisation d'une fresque. Ce projet, animé par un artiste, devrait être achevé pour le début de l'été. Enfin, le projet de pôle d'activité se poursuivra avec la conduite en cours d'une étude de faisabilité. Les entrepreneurs Chevillais seront ensuite consultés afin que les locaux soient adaptés au mieux à leurs besoins. Le travail de mémoire suite au renouvellement urbain du quartier Sorbiers se poursuivra en lien avec le service de la jeunesse et le conservatoire des arts plastiques, mais aussi des partenaires comme la MPT, le Club Espoir, le baillieur Valophis.

### **6°) LE FINANCEMENT DES ACTIONS POUR 2017 :**

La section de fonctionnement devrait mobiliser un financement à hauteur de 41,4M€ avant collecte et reversement de la TEOM et de la redevance spéciale pour 2017. Le financement est principalement assuré par la fiscalité et assimilés (fiscalité directe (ménages) et indirecte et attribution de compensation métropolitaine) pour près de 85% du fonctionnement dont 34% pour la part fiscalité ménages, 48% pour l'attribution de compensation métropolitaine (ex-fiscalité économique), le solde (3%) représentant les impôts indirects. A contrario, les dotations et participations baissent ensuite drastiquement et ne financent plus que 7% du fonctionnement. Les produits des services (6%) et les autres produits de gestion courante (2%) bouclent le financement du fonctionnement. L'autofinancement prévisionnel (Epargne brute déduction faite des charges financières pour 3,1M€) assure l'équilibre réel (couverture du remboursement du capital pour 2,4M€). Sur une base de 7.2M€ de dépenses d'équipement (soit 9.7M€ de dépenses d'investissement – remboursement du capital inclus), les ressources propres participent à hauteur de 59% au financement de la dépense d'investissement (autofinancement prévisionnel, FCTVA, TA, subventions d'investissement), le recours à l'emprunt pour 3,9M€ procurant le financement complémentaire.

Vu,  
La Directrice générale des services.